

Procès-verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du samedi 19 septembre 2020
Familles Rurales
Groupelement d'Employeurs Franc-Comtois

ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET EMARGEMENT

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mylène ROUSSEL ouvre la séance à 9 h 20 en rappelant que la première assemblée générale s'est déroulée le 5 septembre 2020 sans obtenir le quorum et en indiquant que cette seconde assemblée générale peut délibérer valablement.

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL 2019 :

Mylène ROUSSEL, Présidente, présente le rapport moral 2019 de l'association :

Le fonctionnement fondamental de notre Groupement d'employeurs s'inscrit dans l'ADN de Familles Rurales qui est celui de l'implication au plus près des familles et des territoires de l'organisation de réflexions, d'actions et de services qui répondent aux aspirations et aux besoins des familles. Il n'a pas été constitué pour réaliser des prestations de services.

La mission principale de notre groupement d'employeurs est de mutualiser les métiers qui sont des fonctions supports pour réaliser des tâches de direction, de gestion comptable, de ressources humaines, d'encadrement éducatif dans les structures petite enfance et enfance, d'accompagnement et de formation des administrateurs et des bénévoles de Familles Rurales pour tous types de projets et d'actions militantes des secteurs d'activités de Familles Rurales.

Notre groupement d'employeurs valorise donc les statuts de ses adhérents comme organisateurs d'activités et de services en mutualisant les emplois des fonctions supports.

C'est un outil reconnu en interne, qui fête cette année ses 10 ans et qui a pris toute sa place dans le paysage de notre mouvement familial au niveau national, notamment dans le domaine de la mutualisation des emplois liés à la production d'environ 1 000 payes par mois des salariés du réseau Familles Rurales en Bourgogne-Franche-Comté et en Haute-Savoie.

Aujourd'hui, nous restons mobilisés pour répondre aux sollicitations d'autres associations et fédérations Familles Rurales dans le cadre du développement des plateformes nationales de gestion des payes et de la saisie des opérations comptables principalement, mais également pour celles des employeurs qui souhaitent faire appel à des fonctions de direction pour déléguer la fonction employeur tout en la contrôlant.

Notre équipe de 24 salariés a développé des compétences accrues dans les différents métiers et nous avons, avec cette organisation souple du partage des emplois une forte capacité à répondre aux différentes sollicitations des employeurs du réseau et/ou pour faire face à des changements imposés ou souhaités par les collectivités locales partenaires. Les salariés du groupement d'employeurs font preuve d'un grand professionnalisme qui les amènent à travailler en proximité et en collaboration étroite avec les présidents, les administrateurs et les salariés des associations locales et des fédérations Familles Rurales, particulièrement en Bourgogne-Franche-Comté.

Les investissements consentis par la fédération régionale et la fédération du Doubs pour améliorer le traitement des écritures comptables, l'élaboration des contrats de travail et la collecte des informations en ressources humaines sont de nature à mieux maîtriser les coûts pour les adhérents au groupement d'employeurs. Comme l'exploitation du groupement d'employeurs 2019 le permet, nous avons décidé d'affecter une partie du résultat 2019 à l'évolution du système d'information et notamment à la dématérialisation des contrats de travail et des documents comptables.

La clarification, par une évolution des statuts et des délégations écrites, des rôles des administrateurs, du directeur général, des directeurs adjoints et de tous les salariés du groupement d'employeurs a vraiment été de nature à faciliter les mises à disposition des personnels auprès des adhérents. Jumelée avec des actions de formation des bénévoles et des salariés, elle permet durablement aux uns et aux autres d'évoluer favorablement dans leurs fonctions respectives.

Je veux remercier sincèrement l'équipe de bénévoles que forme le conseil d'administration, le directeur général et les salariés du groupement d'employeurs qui se sont fortement engagés sur cette même finalité qui est d'apporter des ressources humaines de qualité.

L'implication de nouveaux bénévoles reste toujours un défi pour les années à venir afin de mieux répondre à notre mission et je vous encourage à promouvoir l'originalité de notre fonctionnement mutualisé autour de vous afin de susciter l'engagement des administrateurs de demain.

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 : (cf. annexe)

Mylène ROUSSEL demande ensuite à Anne POUCHOULOU de présenter le rapport d'activités de l'association.

Anne POUCHOULOU, Secrétaire, indique que 62 associations/fédérations sont adhérentes au groupement d'employeurs pour un total de 27 489 heures de travail auxquelles s'ajoutent 2 891 heures pour le fonctionnement du groupement d'employeurs lui-même.

Anne POUCHOULOU donne la parole aux personnes présentes dans l'assemblée et en visio-conférence pour leur permettre de faire part de leurs éventuelles questions ou remarques. M^{me} Martine FRANCOIS remercie pour l'accompagnement et la disponibilité des salariés en cette année si particulière en raison de la COVID.

RAPPORT FINANCIER 2019 : (cf. annexe)

Mylène ROUSSEL remercie Anne POUCHOULOU pour cette présentation et donne la parole à Sylvain BRELOT, Trésorier, afin qu'il présente le rapport financier qui a été adopté par le Conseil d'administration réuni le 21 juillet 2020 en vue de présenter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 aux adhérents, lors de cette assemblée générale.

Aucun changement notable dans la méthode de présentation et d'évaluation des comptes annuels n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les faits marquants de l'exercice :

Martine HORNOY a demandé un congé pour solidarité familiale du fin septembre 2019 puis un congé sans solde qui se termine en mai 2020. Martine HORNOY démissionne de son poste au mois de juin 2020.

L'embauche d'un salarié sur un poste paie n'a pas été concluant. Le poste de Sandra JEGOU est donc revu afin qu'elle effectue davantage de traitement de feuilles de paie et une nouvelle embauche est à réaliser pour permettre à Sandra JEGOU d'être libérée durablement sur des tâches de saisie comptable.

Afin d'amorcer ce transfert, un renfort en comptabilité est en place par Claude DIEULOT sur la base d'un contrat de 20 heures par semaine.

Le traitement des DSN et l'intégration des contrats sont refacturés aux adhérents en 2019 comme il en a été décidé par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

La direction de services de FR Amancey est réalisée par Ivan FAUCOGNEY qui a donc bénéficié d'un contrat de travail en CDD correspondant aux heures valorisées pour ces missions.

Les événements importants survenus après la date de clôture :

A l'heure où nous arrêtons les comptes annuels 2019, nous vivons une crise sanitaire inédite qui aura des répercussions importantes sur l'économie française et vraisemblablement sur l'activité du Groupement d'employeurs. Notre plan de trésorerie est positif pour le moment jusqu'au 30 juin 2020, dans la mesure où nous avons différé le paiement des charges sociales et demandé à notre banque la suspension des échéances de notre prêt pour une période de 6 mois. Nous nous préparons le cas échéant à solliciter un Prêt Garanti par l'Etat si la situation le nécessite au cours du second semestre 2020.

Sylvain BRELOT indique ensuite que le total du bilan au 31 décembre s'élève à 685 353.25 €.

Le bilan indique que FR GEFC possède principalement du matériel informatique et logiciel amorti à 85 %.

Renouvellement du parc informatique pour 8 013.33 € et achat de mobilier pour le local à Pontarlier pour 2 577.00 €

L'actif circulant net s'élève à 667 699.24 €. Il est composé des créances clients et des disponibilités.

Les créances des partenaires correspondent aux mises à disposition de personnel non réglées au 31/12/2019 par les différentes associations adhérentes au GEFC. Elles s'élèvent à 188 128 euros donc 110 288 euros facturés au 31/12/2019.

Sylvain BRELOT précise qu'une provision égale à 19 827 € est comptabilisée au 31 décembre 2019 pour prévenir le risque lié à des créances douteuses.

Il précise par ailleurs que les fonds propres s'élèvent à 364 266.64 euros au 31 décembre 2019. La provision de 40 258.52 € correspond à la provision retraite comptabilisée au 31 décembre 2019. Les dettes fournisseurs et diverses s'élèvent à 14 343.37 euros. Les dettes concernent les notes de frais du dernier trimestre des salariés et bénévoles ainsi que des factures fournisseurs et Fédérations.

L'exercice 2019 a permis de dégager un excédent de gestion de 105 568.21 €.

Ce résultat s'explique par une augmentation des produits qui est proportionnelle aux charges de personnel de l'exercice mais pour lesquelles les charges de fonctionnement sont fixes, notamment en matière de locaux et de matériels. L'augmentation des heures facturées aux adhérents pour le suivi des arrêts de travail, pour de la direction de services et des missions de directeur général a été plus importante en 2019 qu'en 2018, notamment avec moins d'heures dédiées à la formation professionnelle et au fonctionnement du groupement d'employeurs. Des heures supplémentaires ont également été régularisées dans le cadre de l'annualisation.

Sylvain BRELOT précise que les charges de l'exercice 2019 représentent un montant de 1 075 885.65 € contre 1 085 981.14 € en 2018.

Sylvain BRELOT apporte des explications sur l'évolution des principaux postes du compte *services extérieurs* avec des heures « salariés FD25 » qui ont été facturées à FR GEFC dans le cadre de la refacturation des heures de directeurs de services en complément du contrat initial GEFC d'Ivan FAUCOGNEY, les droits d'entrée facturées en 2019 pour Sage Paie et Sage Compta, la location du serveur et les accès à distance représentent 18 525.00 €.

Sur le poste *autres services extérieurs*, une convention avec un cabinet d'avocat signée en 2019 pour 2 880.00 € et la prise en charge à 50 % des frais de transports collectifs Domicile-Travail : 1 433.75 €

Sur le poste *charges de personnel* dont 30 376 heures travaillées pour FR GEFC en 2019 contre 27 655 heures en 2018 qui se traduisent par 27 489 heures facturées aux adhérents du GE en 2019, contre 25 836 heures facturées aux adhérents du GE en 2018. Cela représente 1 653 heures facturées en plus en 2019 par rapport à 2018.

Sylvain BRELOT indique ensuite que les produits représentent un montant de 1 075 885.65 € en 2019 contre 1 108 393.07 en 2018.

Sylvain BRELOT apporte des explications sur l'évolution des principaux postes de produits dont une augmentation des participations associations de 12 %, la refacturation de la gestion des DSN et suivi CPAM CHORUM en comptabilité, le soutien aux associations avec les directeurs de services et le traitement paie avec le suivi des associations en Côte d'Or et Haute-Savoie en année pleine.

Les transferts de charges s'expliquent par la prise en charge CPAM et CHORUM des arrêts maladie et de travail et maternité survenus en 2019.

Les autres transferts de charges correspondent à l'aide CAE pour Marion PIGUET et Océane BARRET jusqu'en avril 2019, assistantes éducatrices polyvalentes, le poste FONJEP et la prise en charge des organismes de formation FAFSEA et UNIFORMATION.

En conclusion, Sylvain BRELOT indique que l'activité de Familles Rurales GEFC est saine. L'exercice 2019 dégage un résultat positif.

PRESENTATION ET APPROBATION DES RESOLUTIONS :

Après ces présentations, Mylène ROUSSEL présente les résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale :

- **Approbation du procès-verbal de l'AGO du 21 septembre 2019 ;**
- **Approbation des rapports moral, d'activités et financier 2019 ;**
- **Maintien de la cotisation 2021 à 100 € ;**
- **Affectation du résultat de 105 568.21 € de la manière suivante :**
 - en report à nouveau : 15 568.21 €
 - en constitution d'un fonds pour le système d'Information et de dématérialisation pour les adhérents en substitution aux fédérations BFC, FD70 et FD25 : 50 000 €
 - en constitution d'un fonds de solidarité en soutien aux adhérents : 40 000 €

Suite à la sollicitation de Mylène ROUSSEL, Philippe BOUQUET, Directeur général, présente le système d'information et de dématérialisation et les tâches que ce nouvel outil va faciliter.

Après ce complément d'information, Mylène ROUSSEL soumet au vote les résolutions présentées ci-dessus qui sont adoptées à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS :

Mylène ROUSSEL informe que, cette année, les mandats des administrateurs doivent être renouvelés.

Mylène ROUSSEL propose le vote à main levée pour le renouvellement des postes d'administrateurs. L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.

Anne POUCHOULOU, Mylène ROUSSEL, Sylvain BRELOT, Patrick GRANDJEAN et

David TRIBOULET sont élus administrateurs à l'unanimité.

Le conseil d'administration du Groupement d'employeurs Franc-Comtois est désormais composé de :

- | | |
|----------------------|--|
| 1- Sylvain BRELOT | FR Fédération Régionale de Bourgogne-Franche-Comté |
| 2- Patrick GRANDJEAN | FR FD70 |
| 3- Anne POUCHOULOU | FR FD25 |
| 4- Mylène ROUSSEL | FR La Clef Verte |
| 5- David TRIBOULET | FR FRASALPE |

Mylène ROUSSEL demande si quelqu'un souhaite aborder un autre sujet ou questionnement.

Pauline KLEIN, Présidente de FR Devecey, fait part de l'absence de réponses à des questions que son association a eues sur le chômage partiel. Elle expose le cas particulier de professeurs de musique mis en activité partielle mais avec un maintien de cours à distance mais qui, de fait, a représenté un faible temps de travail sur une période qui aurait dû engendrer un temps de travail important des professeurs pour l'organisation des présentations de fin d'année. Elle indique avoir eu des difficultés à comprendre le tableau envoyé fin juillet et à faire le lien avec les informations envoyées antérieurement. Sachant que, à ces aspects techniques du dossier de la COVID, s'est ajoutée la relation humaine, et ses aléas, avec les professeurs.

Philippe BOUQUET, Directeur général, reconnaît que cette situation est en effet particulière mais que des réponses auraient dû pouvoir lui être transmises car c'est en fait la situation de tous les salariés en annualisation du temps de travail. Il convient que la réponse de l'administration, qui se base sur un temps moyen de travail sans prendre en compte l'annualisation, n'est absolument pas satisfaisante.

Sylvain BRELOT, Trésorier, souligne la difficulté globale de mise en œuvre du système décidé par le gouvernement.

Pauline KLEIN, Présidente de FR Devecey, mentionne également ce qui a été proposé aux familles adhérentes pour prendre en compte l'absence d'activités et tout l'investissement en temps que cela a nécessité de sa part et de celle des administrateurs de son association. A titre d'exemple, Mylène ROUSSEL expose de ce qui a été proposé aux familles dans son association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

Vu la présidente,



Vu la secrétaire,